

La Cour suprême du Brésil reprend le procès sur le budget dit secret

Image not found or type unknown



La Havane, 19 déc. (RHC)- La Cour suprême fédérale du Brésil (STF) reprend aujourd'hui le procès sur la constitutionnalité du soi-disant budget secret qui alloue des fonds à des projets définis par les parlementaires sans leur identification.

L'analyse a commencé la semaine dernière avec la lecture du rapport et des dissertations des parties intéressées par le processus. Le rapporteur de l'affaire est la présidente du tribunal, la ministre Rosa Weber.

Le Congrès national a envoyé une demande à la haute cour pour que les actions contre le budget secret soient rejetées.

La procureure générale adjointe de la République, Lindora Araujo, a déclaré que la Cour suprême ne peut être utilisée comme une "scène politique" et le budget secret ne peut être tenu pour responsable des problèmes du pays.

"Les problèmes du Brésil n'ont pas été créés par le budget secret", a-t-elle affirmé, rappelant que les actions jugées mettent en cause le manque de transparence des amendements du rapporteur et que, selon elle, le Congrès a adopté des mesures pour résoudre l'opacité des informations sur les transferts.

Selon les médias, le budget secret est devenu une monnaie d'échange entre le gouvernement fédéral et le Congrès national, car les amendements du rapporteur ne doivent pas être répartis de manière égale entre les parlementaires.

Les lobbyistes politiques du président élu Luiz Inacio Lula da Silva se lancent dans une course contre la montre pour débloquer le vote.

Lors de la suspension du procès jeudi dernier, le score des magistrats était de cinq contre quatre pour annuler le mécanisme. Les votes des juges Ricardo Lewandowski et Gilmar Mendes sont encore à venir.

Depuis son approbation, le mécanisme a aidé le leader d'extrême droite défait, Jair Bolsonaro, à préserver la gouvernabilité au sein du Congrès.

"L'utilisation des amendements budgétaires comme moyen pour l'exécutif de coopter un soutien politique, en plus de violer le principe d'égalité, dans la mesure où elle privilégie certains membres du Congrès au détriment des autres, met en danger le système démocratique lui-même", a récemment écrit la juge du Tribunal Suprême Fédéral, Carmen Lucia Antunes.

Selon les règles actuelles, il n'y a pas de limite à la valeur de ces amendements et il n'est pas possible d'identifier le député qui a demandé la dépense.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/308354-la-cour-supreme-du-bresil-reprend-le-proces-sur-le-budget-dit-secret>



Radio Habana Cuba